



Le jeudi 17 décembre 2009, à 18 H 30, le Conseil Municipal de la Commune de BRIVES CHARENSAC s'est réuni en Mairie sous la Présidence de Monsieur Jean-Claude FERRET, Maire.

BUDGETS SUPPLEMENTAIRES, PISCINE DU CAMPING ET QUESTIONS DIVERSES

Budget Supplémentaire 2009 - BUDGET GENERAL

Le Budget Supplémentaire 2009 s'équilibre en dépenses et en recettes, après intégration des reports et restes à réalisés, à 3 024 921 €, à hauteur de 389 727 € pour la section de fonctionnement et 2 635 194 € pour la section d'investissement.

Budget Supplémentaire 2009 - BUDGET ANNEXE DU CAMPING MUNICIPAL

Le Budget Supplémentaire 2009 du Camping s'équilibre en dépenses et en recettes à 72 028 €, à hauteur de 7 805 € en fonctionnement et 64 223 € pour la section d'investissement.

Ouverture d'une ligne de trésorerie avec le Crédit Mutuel Sud Est, pour 12 mois supplémentaires afin de couvrir les besoins sur l'exercice 2010. Cette ligne de trésorerie est ouverte pour un montant maximum de 1 M €. Le taux retenu est le T4M, taux variable dont la valeur au 01/12/09 est de 0,3585, auquel il convient d'ajouter la marge de l'établissement bancaire soit + 0,90 %.

Subventions exceptionnelles et participations financières diverses complémentaires pour l'exercice 2009

514 € pour l'association BOUGE TON ZOUK (tickets vogue 2009 + animations août 2009)

70 € pour RUGBYCON (amicale du RCB)

456 € à EOVI - Mutuelles Présence pour la complémentaire santé du personnel municipal

☑ Subvention à « Sports-Loisirs-Culture – Profession 43 »

Depuis 2007, la commune de Brives-Charensac participe financièrement aux aides à l'emploi sportif (éducateurs salariés des clubs sportifs) à hauteur de 1,70 € de l'heure dans la limite de 85 heures mensuelles par poste d'éducateur sportif.

La subvention versée à SLC pour 2009 ressort à 5 154.15 € répartis comme suit :

2 083.95 € aux Sauveteurs Brivois - 1 734 € au Tennis Club et 1 336.20 € au Judo Club

La subvention 2010 est estimée à 5 110.20 €

☑ Convention avec le Collège de Corsac pour la fourniture des repas des cantines scolaires : Avenant N° 10

Le prix d'achat du repas auprès du Collège de Corsac passe de 3.05 € à 3.10 € à compter du 1^{er} Janvier 2010, soit une augmentation de + 1,64 %, ce qui porte le prix de revient pour la fourniture d'un repas dans les restaurants scolaires à **4.31 €**

Le tarif du ticket cantine pour les enfants de BRIVES, à compter du 1^{er} janvier 2010, a été fixé par le Comité de la Caisse des Ecoles à 2.12 €

☑ CAISSE DES ECOLES : subvention de fonctionnement d'équilibre pour l'exercice 2010

La subvention de fonctionnement prévisionnelle d'équilibre pour l'exercice 2010 s'élève à la somme de **44 182 €**

A noter que les effectifs à la rentrée scolaire 2009 / 2010 ressortent à 411 enfants scolarisés dans les écoles maternelles et élémentaires de la Commune (contre 450 en 2008-2009 / 432 en 2007-2008 et 415 en 2006-2007).

Le budget primitif 2010 de la Caisse des Ecoles s'équilibre à hauteur de 112 945 €.

☑ Subvention aux Etablissements Scolaires Privés – année 2010

34 908 € pour l'Ecole privée « Les Eaux Vives » (+2 %) soit 326.24 € par enfant pour un effectif global de 107 élèves

23 887 € pour l'Ecole privée « Primaire La Chartreuse » (+2 %) soit 302.37 € par enfant pour un effectif global de 79 élèves

☑ Enseignement d'une langue étrangère dans les écoles primaires privées : subvention pour l'année scolaire 2009 / 2010.

Le Conseil Municipal a décidé de reconduire la prise en charge des frais pédagogiques pour l'enseignement d'une langue étrangère, et d'attribuer aux écoles concernées, au vu de leur dossier de demande, une aide de **4,60 € par an et par élève** bénéficiant de cet enseignement pour l'année scolaire 2009 / 2010.

La dépense prévisionnelle s'élève à **381.80 €** pour l'école primaire « Les Eaux Vives » pour 83 élèves. L'école primaire La Chartreuse n'a pas déposé de dossier à ce jour.

☑ Aides aux vacances et aux activités scolaires et périscolaires pour l'année 2009, pour les enfants de la Commune

1 – Aide aux vacances versées aux organisateurs

* Colonies (avec hébergement)	4,75 €/ jour / enfant brivois
* Centres de Loisirs (sans hébergement)	4.03 € jour / enfant brivois
* Aide à la ½ journée	1,84 € jour / enfant brivois

- 2 – Aide aux activités scolaires et périscolaires (maternelles et élémentaires)
- * pour les écoles de la commune 6,73 €/ jour / enfant brivois
 - * pour les brivois scolarisés à l'extérieur 4,75 €/ jour / enfant brivois
- 3 – Aide aux collèges 4,75 €/ jour / enfant brivois
+ 22,08 € / enfant brivois / an pour les collèges de Brives

☑ Autorisation de mandatement des dépenses d'investissements avant le vote du Budget Primitif 2010.

Conformément aux dispositions de l'article L 1612-1 du C.G.C.T. le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire, jusqu'à l'adoption du Budget Primitif 2010, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2009, soit 451 819 €, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

☑ Adhésion de la Commune de BRIVES CHARENSAC à la Charte « Villes Actives du Programme National Nutrition Santé »

Le Programme National Nutrition Santé (PNNS), coordonné par le ministère de la Santé, a été mis en place en janvier 2001. Son objectif général est d'améliorer la nutrition et la santé de la population en agissant principalement sur l'alimentation et l'activité physique.

Adhérer à la charte Ville active du PNNS, c'est s'engager :

- ✚ à devenir un acteur actif du PNNS en mettant en œuvre, promouvant et soutenant toute action qui contribue à l'atteinte des objectifs du PNNS ;
- ✚ à mettre en œuvre, chaque année, au moins une des actions spécifiques parmi celles citées dans la liste des actions municipales proposées par le PNNS ou une action innovante conforme au PNNS ;
- ✚ à veiller à ce que, pour toutes les actions mentionnées ci-dessus et menées dans le cadre de la collectivité locale, soient utilisées exclusivement les recommandations issues des référentiels du PNNS et à veiller à ce que toute action nutritionnelle impliquant la collectivité n'aille pas à l'encontre des repères de consommation du PNNS ;
- ✚ à nommer un référent « actions municipales du PNNS » qui informera les services régionaux de santé et rendra compte annuellement, au Comité stratégique du PNNS, des actions mises en place ;
- ✚ à afficher le logo « Ville-active du Programme National Nutrition Santé » de façon explicite sur les documents afférents à cette action.

La Ville de BRIVES CHARENSAC, de par ses engagements de qualité au niveau de la restauration scolaire, entre pleinement dans le cadre de cette charte. En effet, la Municipalité s'est investie depuis 2002 dans la mise en place d'actions d'éducation nutritionnelle auprès des enfants. Un travail a été conduit en particulier autour de la restauration scolaire. Une commission ad hoc « restauration » a réuni chaque année un ensemble représentatif d'acteurs de terrain (fournisseur, équipe de restauration, enseignants, associations de parents d'élèves, diététiciennes, représentants de la MAISON Pour Tous-Centre Social). Cette instance extra-communale a permis la mise en place d'une politique active sur la qualité de la restauration dans tous les services enfance-jeunesse de la commune (confort des lieux de restauration, pratiques professionnelles adaptées aux normes en vigueur, sécurité, qualité et équilibres alimentaires ...). Actuellement se poursuivent sur la commune la distribution de fruits à l'école (fruits issus de l'Agriculture Biologique), le travail sur la qualité des repas et sur l'aménagement des locaux de restauration. Concomitamment à cette démarche, l'accent a été mis sur l'activité physique avec la mise en place de l'action « bien manger, bien bouger », dans nos deux écoles élémentaires, avec le concours du CODEP EPGV 43.

L'objectif est de poursuivre les actions engagées dans l'éducation alimentaire et nutritionnelle tout en y intégrant l'activité physique pratiquée pendant le temps scolaire et périscolaire. A noter que depuis cette rentrée scolaire 2009 – 2010, la distribution de fruits bio est assurée une fois par semaine, dans nos trois écoles pendant toute l'année scolaire, dans le cadre de l'opération « 1 fruit à la récré » avec le concours financier du Ministère de l'Agriculture. Il apparaît donc que les objectifs demandés dans la charte Ville active du PNNS soient déjà atteints. La signature de la charte permettrait de formaliser l'engagement de la ville de BRIVES CHARENSAC concernant la nutrition et la santé et d'utiliser le logo « Ville-active du Programme National Nutrition Santé » pour valoriser et identifier ses actions en lien avec le PNNS.

Madame Pascale BONHOMME, Maire-Adjointe chargée de l'Enfance et de la Jeunesse est désignée comme référent « actions municipales du PNNS » pour rendre compte des actions de la ville aux services régionaux de santé et au comité stratégique du PNNS.

A noter que la Commune de BRIVES CHARENSAC devient ainsi la 1^{ère} commune « Ville Active PNNS » de la Haute-Loire et la 3^{ème} de l'Auvergne après BELLERIVE SUR ALLIER (03) et DURTOL (63)

Acquisition du site de l'ancienne Gare SNCF

Le Conseil Municipal a confirmé la décision de procéder à l'acquisition du site de l'ancienne gare SNCF. Ces acquisitions foncières, au titre des réserves foncières, se déclinent comme suit :

- 28 730 m² à Réseau Ferré de France pour un prix principal de 342 360 € (parcelles AE 272 - AE 273 – AE 10 et AE 149)
- 3 587 m² à la SNCF pour un prix principal de 50 000 €

Monsieur le Maire est autorisé à engager toutes les démarches et à signer tous les documents se rapportant à ces acquisitions, et notamment les actes notariés en découlant.

Vente de la parcelle cadastrée AA 31 (4 423 m²) au profit de l'Etat au titre des acquisitions foncières en vue de la réalisation du contournement du Puy-en-Velay dans le cadre de l'aménagement de la RN 88

Le montant global des indemnités est fixé à 2 323 €

Cession gratuite de 460,20 m² (parcelles AK 122 et 139, pour partie) par la S.A. Buffalo Grill au profit de la commune

Echange de terrains avec les consorts BETHE

Le Conseil Municipal a accepté le principe d'un échange de terrains avec les consorts BETHE. , à savoir 161 m² issus de la parcelle AR 104 au profit des consorts BETHE et 13 m² issus de la parcelle AR 7 au profit de la commune.

Cet échange de terrains sera établi avec une soulte au profit de la commune calculée par différence des surfaces au prix de 11.26 € le m², soit pour un prix principal de 1 666,48 € au profit de la commune.

Accord du Conseil Municipal pour le transfert de propriété du Collège Public de Corsac au profit du Conseil Général de la Haute-Loire, à titre gracieux

☑ Acte d'engagement auprès de la Direction Générale des Finances Publiques en vue de la délivrance des fichiers fonciers : approbation et autorisation de signature

Afin que l'obtention de la mise à jour du cadastre numérique puisse se faire en conformité avec la réglementation en vigueur, le Conseil Municipal a pris acte de la déclaration faite auprès de la Commission Nationale Informatique et Liberté (CNIL) et a autorisé Monsieur le Maire à signer l'acte d'engagement auprès de la DGFP pour l'utilisation des fichiers fonciers en vue de traitements par le logiciel ad hoc.

☑ Convention de mission de volontaires en service civil avec La Fédération des Œuvres Laïques de la Haute-Loire et le Collège Public de Corsac

Ce partenariat permet de bénéficier de la mise à disposition d'un volontaire en service civil, avec répartition des heures d'intervention entre le collège de Corsac et la Médiathèque Municipale, pour la période du 17 décembre 2009 au 15 septembre 2010, pour une charge financière mensuelle de 137 €.

☑ Avenant N° 01 au Contrat Enfance Jeunesse avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Haute-Loire afin d'intégrer la prise en charge du nouveau service du Jardin d'Enfants ouvert depuis le 1^{er} septembre 2009 dans les locaux du Pôle Petite Enfance de La Mouteyre. Le cofinancement de la CAF est fixé à 55 % des dépenses nouvelles de fonctionnement.

☑ Aménagement d'une piscine au Camping Municipal d'Audinet : marché attribué à l'entreprise COLLARD SPORT pour un montant de 260 000 € H.T.

☑ Modification N°4 du Plan d'Occupation des Sols : Modification du zonage de la zone UIa et Suppression de l'emplacement réservé V3 et d'une partie de l'emplacement réservé V2

☑ Motion de soutien de l'action du collectif « Préservons le Plateaux du Velay Volcanique »

Après avoir pris connaissance des éléments du dossier et du courrier adressé par le collectif « Préservons le Plateau du Velay Volcanique », les Membres du Conseil Municipal ont réaffirmé leur opposition à la réalisation du projet du centre d'enfouissement sur le territoire de CAYRES-SENEUJOLS, et ont confirmé leur soutien au collectif « Préservons le Plateau du Velay Volcanique ».

☑ Camping Municipal d'Audinet : décision prise de ramener le nombre d'emplacements de 177 à 130. Monsieur le Préfet sera saisi dans ce sens pour l'arrêté de classement.